

Image not found or type unknown



Heritage avance d'hoirie

Par **JCOP84**, le **22/09/2022** à **08:22**

Bonjour
Un de mes frères a reçu un terrain en avance d'héritage
Qu'advient il de ce terrain lors du partage ?
Et s'il doit réintégrer le patrimoine doit-il être réévalué à la valeur actuelle
Sachant que ce terrain représente la partie principale de l'héritage
Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **22/09/2022** à **09:29**

Bonjour à vous
Ce terrain fera l'objet d'un rapport successoral, pour son prix réévalué au moment du décès, (mais dans l'état où il était lors de la donation).